



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 69 (dont 8 procurations)

N°7 A/

OBJET :

DEVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT 2017

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 FEV. 2018

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOU – J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY (jusqu'à la délibération n°14) – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – M. GUYOT – M. MERLE – A. CHAPUIS - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. JOANNET à J. GAILLARD - F. DUBESSAY à J. ROIG (à partir de la délibération n°15) - P. SEMET à J.M. GUERRE - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. GRELET à C. BENOIT - C. MALHURET à F. AGUILERA - MC. STEYER à G. MAQUIN – MO. COURSOL à M. JIMENEZ - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme I. DELUNEL par S. BEAUVOIR, Vice-Présidente.

Absents excusés : M. F. SZYPULA – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et M. F. MINARD – F. HUGUET - J. COGNET - A. GIRAUD - E. GOULFERT – W. PASZKUDZKI - Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment ses compétences en matière de développement durable,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement en date du 12 juillet 2010 et notamment, son article 255 instaurant l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport d'activité sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août définissant les modalités de mise en œuvre de ce rapport,

Vu la délibération N°7 D/ du 15 février 2018 portant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

Vu le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Débat sur le rapport du développement durable 2017

Considérant que le rapport doit être présenté au conseil communautaire préalablement au débat d'orientations budgétaires,

Où l'exposé sur le rapport du développement durable présenté par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé du développement durable, des énergies et des espaces naturels sensibles.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

Prend acte.

Le rapport sur le développement durable 2017 (et le document ci-annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

.....
Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 15 février 2018.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



ANNEXE – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2017

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
FINALITE N° 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	5
1 – Rappel : loi de Transition énergétique.....	7
1-1- Efficacité énergétique :.....	7
1-2- Mobiliser les ressources d'énergie renouvelable.....	10
2 – Face à la précarité énergétique, agir avec la Maison de l'habitat et de l'énergie.....	10
3 – Infrastructures routières : mieux appréhender l'impact environnemental et humain.....	10
4- Changer nos comportements.....	11
FINALITE N° 2 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS.....	12
2-1 – Mettre en oeuvre le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).....	12
2-2 - Prise en charge de la compétence Plan local d'Urbanisme (PLU).....	12
Procédures de révision générale de PLU.....	13
Procédure d'élaboration d'un PLUi.....	14
Procédures d'élaboration d'AVAP.....	14
Procédures de modification de PLU.....	14
Etat des lieux de l'avancement des procédures PLU fin 2017 :.....	15
Traduction des objectifs de développement durable dans les PLU.....	15
2-3 – Réhabiliter l'habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).....	17
OPAH - VVA.....	18
OPAH – CCMB.....	20
2-4 – La politique globale de déplacement (PGD) au service de la cohésion sociale et territoriale.....	20
2-5 – Développer une politique communautaire en matière de cohésion sociale : le Contrat de Ville 2015/2020 et le PLIE.....	21
2-5-1 – Le Contrat de Ville :.....	22
2-5-2 - Le Développement Social Urbain (DSU) :.....	22
2-5-3 – Bilan Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) :.....	22
FINALITE N° 3 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.....	25
3-1 – Préserver les espaces remarquables et la biodiversité sur le territoire.....	25

3-2- Innover et préserver la ressource en eau	26
3-2-1 Eaux pluviales : privilégier leur infiltration !.....	26
3-2-2 Gestion et restauration des milieux aquatiques :.....	27
3-3- Sensibiliser et impliquer les habitants.....	28
FINALITE N° 4 : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	29
4-1- Accueillir les Gens du Voyage sur notre territoire.....	29
L'AIRE D'ACCUEIL DE HAUTERIVE.....	29
L'AIRE DE GRAND PASSAGE DE CHARMEIL.....	30
Opération de l'Habitat Adapté.....	32
4-2- L'Enfance jeunesse en direction du développement durable.....	33
4-3 – Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires	33
4-4 – Développer une politique culturelle pour tous	34
5 – Développer une politique de ressources humaines adaptée	34
FINALITE N° 5 : DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	37
5- 1- Déterminer une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	37
5-2 - Poursuivre une politique d'achat public « responsable »	38
LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE AMBITION COMMUNAUTAIRE	39
CONCLUSION.....	39

INTRODUCTION

▪ LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les années 2016 et 2017, la réflexion et les engagements pris en matière de développement durable, se sont inscrits dans le contexte singulier de la réforme territoriale et de la fusion des territoires. La question à la fois des nouveaux périmètres, de la gouvernance et des moyens alloués n'a cependant pas relégué le développement durable en arrière-plan, tenant compte des évolutions de compétences et de l'entrée en scène parfois de nouveaux projets à l'échelle des 38 communes depuis janvier 2017.

VICHY COMMUNAUTE « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » depuis 2015, a engagé une étude fin 2016 visant l'objectif de couvrir les besoins énergétiques du territoire par des sources renouvelables et locales à l'horizon 2050. Le rapport final comprend l'élaboration de la trajectoire et les actions à mettre en œuvre, ainsi que la réactualisation du Plan Climat Air Energie Territorial. Afin de rapprocher les 2 démarches et d'en animer le programme d'actions dès 2018, Vichy Communauté a signé une convention « Territoire à énergie positive (TEPOS) » avec l'ADEME en novembre 2017.

M. Michel Aurambout, Vice-Président délégué au développement durable, aux Energies et aux Espaces naturels sensibles, et le groupe de travail constitué autour de 10 élus communautaires volontaires, encouragent une action globale et transversale de la communauté d'agglomération qui se traduit progressivement par des engagements budgétaires au sein des services (ex. plan pluriannuel d'économies d'énergie ; plateforme territoriale de renouvellement énergétique autour de la rénovation de l'habitat). Avec la fusion de janvier 2017, Vichy Communauté a pris de nouvelles compétences dont celle autour de la maîtrise de la demande d'énergie et de la coordination de la transition énergétique. La mission de Transition énergétique a été créée, à part entière, aux côtés de la mission Développement durable pour mieux répondre au suivi opérationnel d'un certain nombre de projets tel l'opération Cocon d'isolation des combles perdus dont les travaux ont commencé dans les communes ou de développement des énergies renouvelables tels que l'installation de panneaux photovoltaïques sur des équipements communautaires, un projet d'unité de méthanisation ou l'accompagnement de communes engagées dans des projets éoliens... Le territoire a renforcé sa compétence en matière d'environnement et de préservation de la biodiversité. A cela s'est ajoutée une compétence supplémentaire en matière d'agriculture la démarche validée par les élus à l'automne 2017, autour d'un Projet Alimentaire Territorial, destiné à développer une agriculture de proximité, sensibiliser les populations et favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts.

Au-delà l'enjeu de transition énergétique et écologique, il convient de rappeler que les actions communautaires engagées s'inscrivent dans une approche transversale autour des cinq finalités du développement durable qui doivent être poursuivies de manière concomitante :

- . lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- . assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- . préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,

- . permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- . fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport retrace l'ensemble des actions portées par VICHY COMMUNAUTE avec ses partenaires. Il est organisé en six parties : les cinq premières correspondent à l'analyse de nos politiques communautaires au regard de chacune des finalités et de leurs enjeux, en mettant en exergue les interactions, leur transversalité et la recherche de l'exemplarité dans la gestion des compétences communautaires. La dernière partie porte sur les conditions de mise en œuvre de l'ambition communautaire.

Ce document s'appuie sur une illustration des actions conduites tout au long des années 2016 et 2017 et esquisse des perspectives pour l'année 2018.

FINALITE N° 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ENJEU

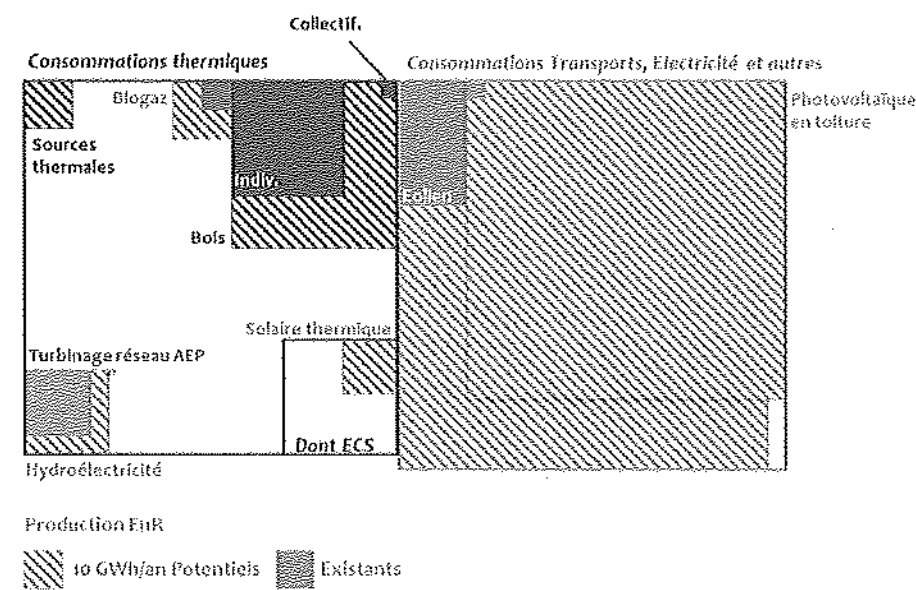
A la suite du 5^e rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et alors qu'est attendu, pour septembre 2018, un rapport spécial sur l'application de l'accord de Paris (COP 21), un enjeu demeure : réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES), atteindre un équilibre entre émissions et stockage de CO₂ dans l'atmosphère - dont le pic devrait être atteint en 2020 selon le scénario le plus favorable du GIEC - pour ne pas dépasser les 2° de hausse de température d'ici 2100 !

Les métropoles jouent de plus en plus un rôle majeur dans la mise en œuvre de solutions alternatives, qui puissent à la fois sécuriser nos approvisionnements énergétiques en s'exonérant des ressources fossiles et contribuer à un développement soutenable tel que les émissions de GES soient divisées par 4 à l'horizon 2050. A leurs côtés, des territoires plus modestes mais engagés dans une démarche globale, pour actionner tous les leviers de lutte contre le réchauffement climatique, développent leurs actions.

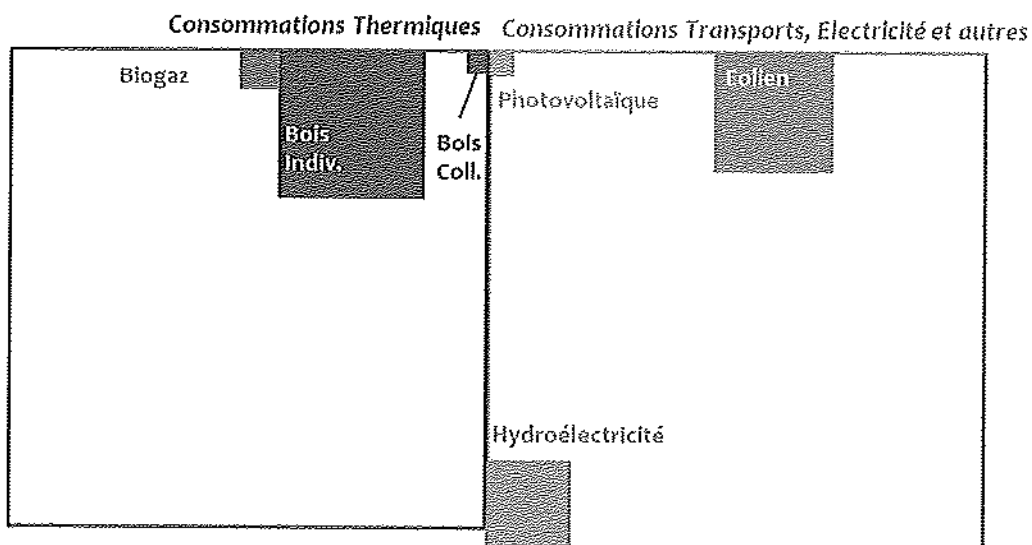
Notre territoire a poursuivi cet engagement en signant la convention TEPOS en octobre 2017 visant la réduction par 2 de nos consommations et la production d'autant d'énergie renouvelable que notre territoire n'en consomme à l'horizon 2050.

Le rapport final de l'étude a contribué à définir une stratégie en matière énergétique à l'échéance 2050, identifiant le potentiel de développement par énergie renouvelable et celui de maîtrise de la demande énergétique.

Synthèse du potentiel de développement de EnR en comparaison des consommations énergétiques du territoire



2015

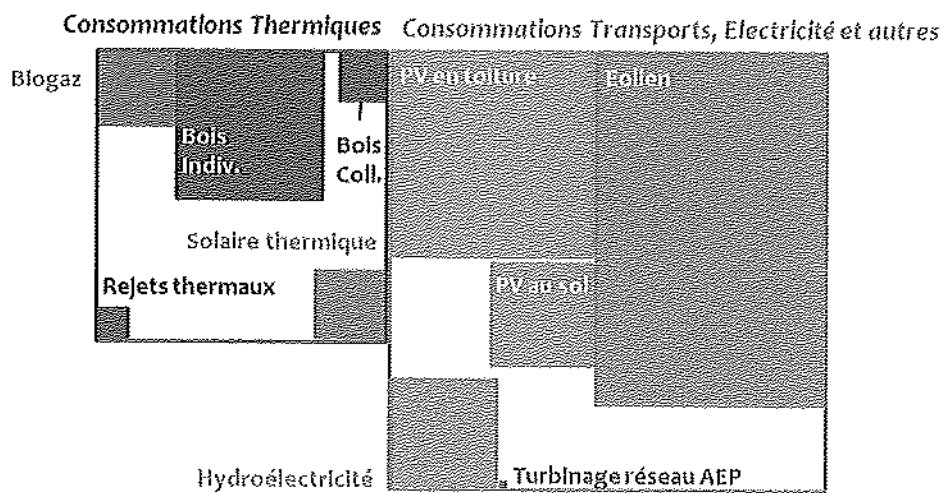


Production EnR

10 GWh/an Potentiels Existants

Taux de couverture
EnR : 9,4%

2050



Production EnR

10 GWh/an Potentiels Existants

Taux de couverture
EnR : 66,2%

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

1 – Rappel : loi de Transition énergétique

La loi de Transition énergétique promulguée le 18 août 2015, fixe les objectifs suivants :

- une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 et de diviser par 4 ces GES en 2050 (facteur 4)
- une réduction de 20% de la consommation d'énergie d'ici 2030 et de moitié à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)
- une réduction de 30 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030 (par rapport à 2012) et parallèlement une augmentation progressive à 23% puis à 32% en 2030 de la part des énergies renouvelable dans la consommation finale brute
- une baisse de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;

La loi prévoit également une contribution à la réduction de la pollution atmosphérique, d'encourager le développement des réseaux de chaleur et de froid en multipliant par 5 la quantité de chaleur renouvelable et de récupération, à l'horizon 2030, d'accentuer la rénovation thermique des bâtiments en faveur des ménages aux revenus modestes, d'atteindre l'autonomie énergétique des départements d'Outre-Mer d'ici à 2050...

1-1- Efficacité énergétique :

La politique qui est engagée en matière d'efficacité énergétique et d'optimisation de gestion concerne désormais l'ensemble des sites de l'agglomération et prioritairement ceux équipés de moteurs (surpresseurs, pompes, filtres...).

Optimisation de la compression d'air à la Station de Vichy-Rhue

En 2015-2016, les techniciens de la station d'épuration de Vichy-Rhue ont étudié avec l'aide du technicien en charge de la transition énergétique au sein de la mission Développement durable, des solutions alternatives au système d'aération des bassins de décantation (surpresseurs à lobes) et ont lancé un marché public pour l'achat de deux turbocompresseurs dont l'investissement a représenté 165 150 € HT (et 4 225 € HT de maintenance annuelle). Ils sont équipés d'aimant permanents à refroidissement par air, ils fonctionnent sans contact et sans vibration, donc aucun composant n'est susceptible de s'user ; exempt d'huile, ils ne nécessitent que très peu de maintenance (garantis 10ans...).

Ces 2 turbocompresseurs ont remplacé 3 surpresseurs nettement moins coûteux à l'achat (30 000 € par machine) mais avec une durée de vie moyenne de 3 ans et pour un coût moyen de maintenance annuelle élevé de 8 000 € HT.

Ces turbocompresseurs ont finalement été installés en janvier 2017 après plusieurs tentatives ayant rencontré des difficultés.

Un bilan contrasté... :

Lors du lancement du marché, le prestataire s'était engagé dans une note d'efficacité énergétique sur une économie réalisée de l'ordre de 24%.

	3 surpresseurs	2 Turbocompresseurs
Type	RBS 145	AT 200-0.8T
Température	25 °C	25°C
Pabsorbée / machine	200 kW	153,5 kW
Consommation / jour	9 600 kWh	7 368 kWh
Consommation / an	3 504 000 kWh	2 689 320 kWh
Coût annuel électricité	396 302,40 €	304 162,09
Coût annuel maintenance	8 000 €	4 225 €
Coût Total	404 302 €	308 387 €
Économie financière (%)		23,7%

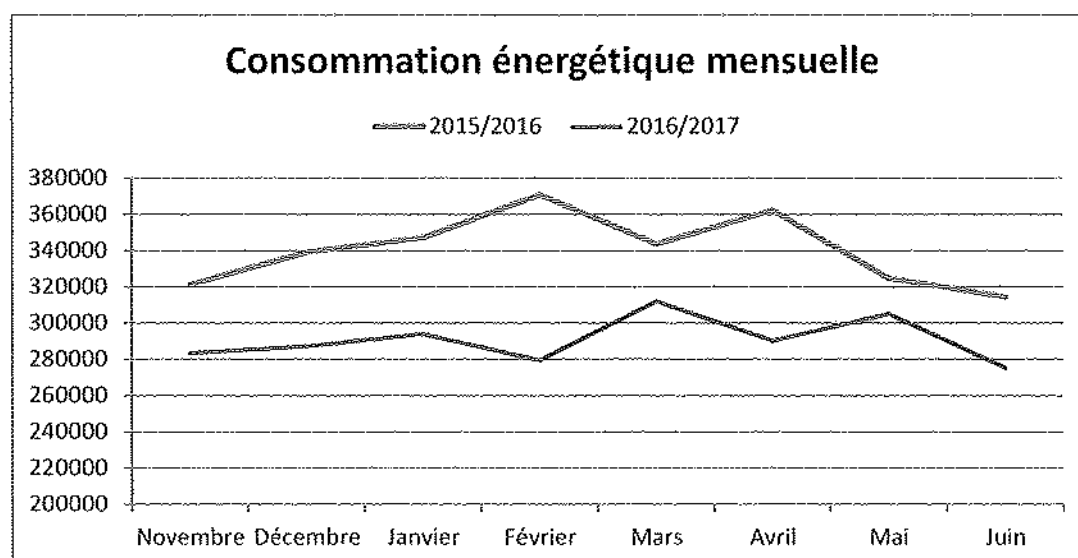
Une première mise en route les 16 et 17 novembre 2016 a rencontré des problèmes de régulation du débit et les turbocompresseurs ont fonctionné en marche forcée jusqu'au 31 janvier 2017, date de mise en place officielle des nouvelles machines.

La livraison des filtres nécessaires au bon fonctionnement des machines a pris un retard de 4 mois (difficultés de communication entre prestataire et service exploitant de Vichy Communauté). Un dysfonctionnement est apparu sur l'un des turbocompresseurs à partir du mois de juillet et a été seulement réparé en novembre 2017 : la station d'épuration a donc tourné tout le mois d'août avec un surpresseur de secours fonctionnant en marche forcée, puis en automatique jusqu'en novembre.

Plus généralement, concernant les relevés de consommations électriques de la station, certains dysfonctionnements ont été constatés. D'une part du fait du changement du compteur électrique, il n'y avait plus de remontée automatique d'informations (janvier à avril 2016, relevé effectué manuellement au compteur) et d'autre part, du fait que le compteur est resté bloqué sur la même valeur de mi-juillet à octobre 2017 : les relevés ont été estimés en fonction des factures Edf reçues).

Suite à ces difficultés, la comparaison dans le cadre de ce bilan 2017, entre les 2 systèmes (surpresseurs et turbocompresseurs) reste réservée.

- Consommation électrique : La comparaison est réalisable entre novembre 2015 à juin 2016 et novembre 2016 à juin 2017.



On observe tout de même une baisse notable de consommation électrique qui représente un écart de 14 %

- Coût de maintenance : en plus des turbocompresseurs, il a été souhaitable de conserver un surpresseurs de secours. Celui-ci ayant tourné de juillet à novembre 2016 sans interruption, un entretien complet du groupe a été nécessaire. C'est pourquoi le coût de maintenance des systèmes de surpression d'air de la station d'épuration de Vichy s'élève à 14 525 € HT sur l'année 2017 (maintenance annuel turbocompresseurs + révision complète surpresseur secours)
- En termes de comparaison brute 2016/2017 :

	2016	2017	%
Consommation électrique (kWh)	3926823	3525862	10%
Maintenance (€ HT)	3 080	14 525	372%

Avec les difficultés rencontrées lors de l'installation des turbocompresseurs, la comparaison n'est pas pertinente.

Un temps d'adaptation est nécessaire afin de prendre correctement en main les nouvelles machines et obtenir un gain énergétique plus conséquent. Les écueils survenus lors de l'installation ne permettent pas une période d'observation suffisante. Un gain substantiel est attendu dans le futur.

Chauffage - travaux 2017

Réfection de la chaufferie et passage au gaz de l'aéroclub de Charneil, travaux terminés en octobre 2017 pour un montant de 27 138 €TTC

Consommation Eau - travaux 2016

Installation d'un système de récupération de calories sur les eaux grises de la Piscine de Cusset, travaux terminés en octobre 2016 pour un montant de 109 800 €TTC

Remplacement de la production Eau chaude des abattoirs, travaux terminés en novembre 2016 pour un montant de 89 969.70 €TTC

Isolation

Inspiré par l'opération Cocon 63 qu'ont menée l'Adhume et le département du Puy de Dôme, la communauté d'agglomération de Vichy Communauté a lancé l'opération Cocon Vichy Agglomération dans le même objectif d'isoler les combles perdus des bâtiments communaux, en ajoutant toutefois à l'opération un diagnostic des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire et des audits énergétique dans le but de repérer les éventuels surdimensionnement et les potentiels gisements d'économie d'énergie.

Les travaux d'isolation des combles concernent 86 bâtiments pour plus de 18 000m², impliquant plus de 25 communes dans le diagnostic conduit tout au long de l'automne-hiver 2016-2017. De plus, 63

audits énergétiques et 85 diagnostics des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont programmés au cours de l'hiver 2017-2018...

L'ensemble de l'opération a été placée sous la conduite d'un chef de projet accompagné du Conseiller en énergie partagé, permettant aux communes de taille modeste d'accéder à l'information et au conseil ad hoc au fur et à mesure de l'avancée des études et travaux...

1-2- Mobiliser les ressources d'énergie renouvelable

Le biométhane est une énergie renouvelable obtenue à partir du processus de fermentation de fumiers et lisiers agricoles, de déchets de l'agroalimentaire, complétés de déchets verts. En 2016 et 2017, la communauté d'agglomération a lancé une consultation visant le portage du méthaniseur avec le concours du fond d'aides régional OSER ; créé en 2014, il repose sur un partenariat entre la Région, la Caisse des Dépôts et 8 autres acteurs privés du territoire. Le fonds OSER a vocation à intervenir en prise de participation dans des projets d'énergie renouvelable sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes. Une Société à Actions Simplifiées (SAS) a été créée à l'automne 2017, entre Vichy Communauté, OSER et le développeur (les entreprises Méthajoules et ENGIE Biogaz se sont associées) ; la SAS encadrera la contractualisation avec les apporteurs de gisement (principalement agricole).

La Communauté d'agglomération a élargi l'éventail des énergies renouvelables à étudier : panneaux photovoltaïques pour des ombrières sur le parking du stade aquatique et aqualudique ; optimisation du réseau de chaleur du Mayet-de-Montagne en lien avec une chaudière à bois existante et poursuite du projet de RC au sein du projet de rénovation urbaine de Presle (Cusset) ; accompagnement de 4 communes présentant un projet éolien en relation avec les développeurs...

2 – Face à la précarité énergétique, agir avec la Maison de l'habitat et de l'énergie

Le plan climat national fixe l'objectif de diminuer de 38% les consommations énergétiques des bâtiments à l'horizon 2020. Cet objectif ambitieux repose sur des moyens complémentaires pour informer et mobiliser les propriétaires sur les travaux à faire, les techniques efficaces et les outils de financement ou de subventions existants.

En ce sens et pour la 4^{ème} année consécutive, la Maison de l'Habitat et de l'Energie (MHE) œuvre auprès des communes et accueille la population. Pour rappel, elle rassemble le service Habitat de Vichy Communauté, les bureaux de l'Agence Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL03-Antenne Vichy), de l'Espace Info Energie (EIE), du Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE03-Antenne Vichy), du Syndicat Départemental de l'Energie (SDE-Antenne Vichy) et du service Logement du Conseil Général de l'Allier (Antenne Vichy).

Les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) engagées sur le territoire participent également de cet effort et sont détaillées ci-après.

3 – Infrastructures routières : mieux appréhender l'impact environnemental et humain

Afin de poursuivre la réalisation du boulevard urbain (10M€HT d'investissement), dans sa seconde tranche, toujours dans l'objectif de réduire l'impact de cet aménagement sur l'environnement à la fois bâti et humain, tout au long des travaux et pour l'équipement lui-même, les mesures prises en faveur du développement durable ont été :

- Suppression des plantes invasives au bord du Sichon et reboisement sur 100ml de berges
- Rétention des eaux pluviales avec séparateur hydrocarbures avant rejet dans le Sichon
- Eclairage public LED avec abaissement nocturne des niveaux d'éclairage
- Végétalisation abondante de l'aménagement avec des essences locales et diversifiées
- Réductions des nuisances sonores d'une part en supprimant le passage (10 000 véhicules/j) dans des quartiers à l'habitat dense et d'autre part en équipant une section d'un écran acoustique et esthétique

4- Changer nos comportements

Pour atteindre les objectifs du plan climat air énergie territorial (PCAET), la mobilisation reste essentielle, autour de la lutte contre le dérèglement climatique et de l'adaptation aux changements, à travers les plus de 85 actions à mettre en oeuvre.

En 2016 et 2017, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage autour de TEPOS, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une stratégie en matière énergétique à l'horizon 2050 en se donnant les moyens, renforcés avec l'aide de l'ADEME (100 000 € sur 3 ans à compter de 2018), d'animer la démarche de transition énergétique en sensibilisant le plus grand nombre à la fois à la réduction de nos consommations et au développement des énergies renouvelable. Ce fut le cas dès le printemps 2017, et poursuivi à l'automne, avec le processus de centrales citoyennes solaires pour mobiliser des habitants désireux de soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics ou privés. Egalement le cabinet Explicit a assisté Vichy Communauté dans l'animation du territoire, autour d'ateliers thématiques (bois énergie, précarité énergétique, énergies renouvelable et mobilité durable) en juin et septembre 2017 avant une série d'intervention auprès de la population à l'automne, sous la conduite de l'animateur de la recyclerie de Cusset, action cofinancée grâce à la convention TEPCV.

FINALITE N° 2 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

L'ENJEU

Il s'agit de répondre aux besoins essentiels de nos sociétés et que chacun puisse se loger, lutter contre la précarité, se déplacer pour accéder aux services.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

L'agglomération intervient sur ces questions dans le cadre de l'exercice de plusieurs de ses compétences, en matière d'organisation de l'espace à long terme : le SCoT (1) ou à plus court terme en mettant à disposition des populations des outils pour améliorer leur habitat (2), en facilitant les déplacements (3), en accompagnant (4) l'emploi ou en menant des actions culturelles.

2-1 – Mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le schéma de cohérence territorial s'appuie sur les principes suivants :

- la solidarité entre les communes (développement urbain équilibré), mais aussi la solidarité entre les habitants en misant sur un urbanisme de proximité (en créant des zones mixtes dans lesquelles sont présentes activités, emplois, logements commerces et en facilitant les déplacements en modes doux qui favorisent le lien social et protègent notre environnement)
- la qualité de vie omniprésente dans l'agglomération et le bien vivre ensemble.
- la réduction de la consommation d'espace afin d'assurer un développement durable du territoire en veillant au respect de l'environnement.
- l'attractivité de l'agglomération à l'égard des entreprises et de nouveaux habitants en misant sur des aménagements innovants et d'excellence

Depuis 2014, la communauté d'agglomération met en œuvre son SCoT à travers les projets du territoire en termes d'aménagement et de documents d'urbanisme communaux. Elle a ainsi mis en place des moyens humains dédiés au suivi des procédures de révision des documents d'urbanisme afin d'accompagner les communes dans la prise en compte des objectifs du SCOT et leur traduction en vue d'une mise en compatibilité. Sur les années 2016 et 2017, 20 procédures de mise en compatibilité de Plans Locaux d'Urbanisme avec le SCOT ont été suivies par les services de l'agglomération.

2-2 - Prise en charge de la compétence Plan local d'Urbanisme (PLU)

La fusion des EPCI de Vichy Val d'Allier et de la Montagne Bourbonnaise, intervenue au 1^{er} janvier 2017 a entraîné le transfert automatique de la compétence PLU vers Vichy Communauté. Une convention de gestion de cette compétence a été mise en place entre les communes qui étaient engagées dans une procédure de révision générale et l'agglomération nouvellement compétente afin

d'achever ces procédures. Une phase transitoire de 5 ans est en cours afin de permettre la finalisation des révisions de PLU avant l'obligation reportée en 2022 d'élaborer un PLUi sur l'ensemble du nouvel EPCI.

La Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise s'était engagée dans l'élaboration d'un PLUi sur le périmètre de ses 15 communes avant l'entrée en vigueur de la fusion. Cette procédure est, par ailleurs, menée par Vichy Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017.

Sur l'année 2017, un total de 17 procédures de révision de PLU ont été menées conjointement par Vichy Communauté et les communes concernées, 4 procédures de modification de PLU ainsi que 2 procédures d'élaboration d'Aires de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture (AVAP) par transfert emporté. **Bilan du suivi des procédures PLU et AVAP sur l'année 2017 :**

Procédures de révision générale de PLU

PLU	Phases concernées
Abrest	Arrêt du PLU en Conseil Communautaire du 30 mars 2017 Phase de consultation des personnes publiques associées Enquête publique Approbation en conseil communautaire du 16 novembre 2017
Bellerive sur Allier	Arrêt du PLU en Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 Phase de consultation des personnes publiques associées
Billy	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017
Brugheas	Phase d'étude
Charmeil	Arrêt du PLU en Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 Phase de consultation des personnes publiques associées
Cognat Lyonne	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017 Arrêt du PLU en Conseil Communautaire du 20 décembre 2017
Cusset	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017
Espinasse Vozelle	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017
Le Vernet	Phase de consultation des personnes publiques associées Enquête publique Approbation en conseil communautaire du 28 septembre 2017
Magnet	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017
Mariol	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017
Saint Germain des Fossés	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017 Arrêt du PLU en Conseil Communautaire du 20 décembre 2017
Saint Yorre	Phase de consultation des personnes publiques associées Enquête publique Approbation en conseil communautaire du 28 septembre 2017
Serbannes	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire du 22 juin 2017
Vichy	Phase de consultation des personnes publiques associées

	Enquête publique Approbation en conseil communautaire du 28 septembre 2017
--	---

Procédure d'élaboration d'un PLUi

PLU	Phases concernées
15 communes de la Montagne Bourbonnaise	Phase d'identification des enjeux : 3 ateliers de travail + 1 réunion de restitution PPA Premières orientations du Projet d'aménagement et de développement durable : 1 atelier préparatoire + 3 comités de pilotage

Procédures d'élaboration d'AVAP

PLU	Phases concernées
Vichy	Constitution de la commission locale de l'AVAP en conseil communautaire du 16 novembre 2017 Arrêt du projet d'AVAP en conseil communautaire du 20 décembre
Billy	Constitution de la commission locale de l'AVAP en conseil communautaire du 16 novembre 2017

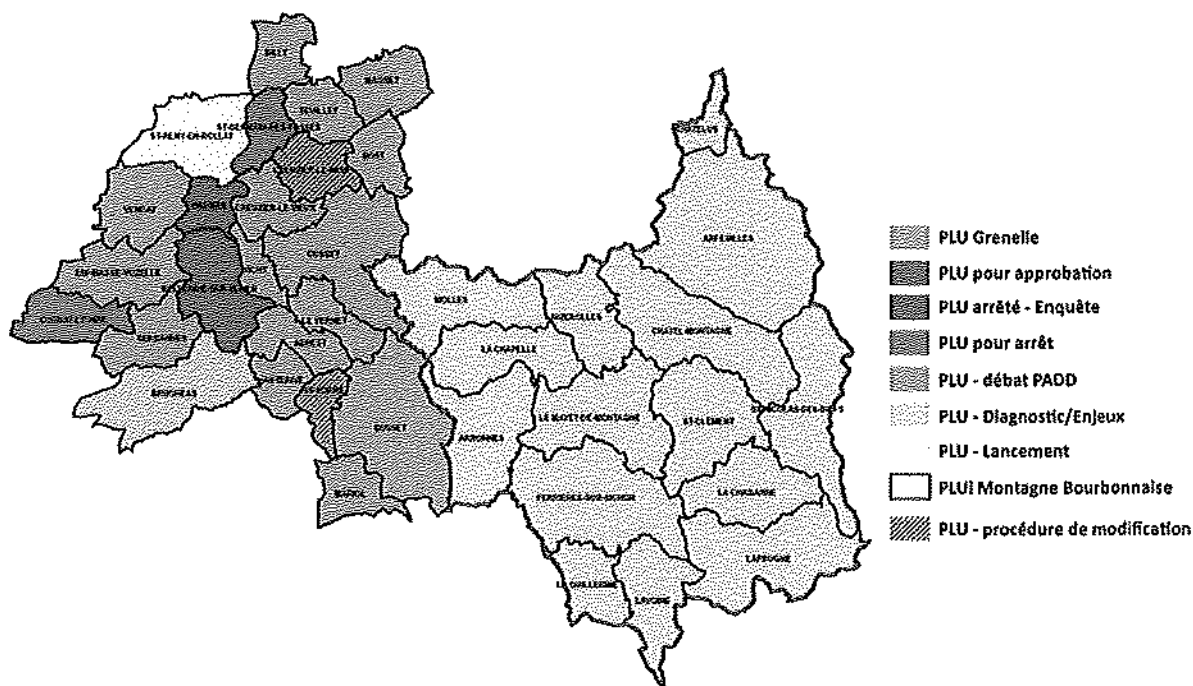
Procédures de modification de PLU

PLU	Phases concernées
Creuzier le Vieux	Lancement de la procédure Phase d'étude Phase administrative et enquête publique Approbation de la modification au conseil communautaire du 28 septembre 2017
Creuzier le Neuf	Lancement de la procédure par délibération du conseil communautaire du 22 juin 2017 Phase d'étude et saisine de l'autorité environnementale Phase administrative de consultation des PPA
Mayet de Montagne	Phase d'étude Phase administrative et mise à disposition de la population Approbation de la modification au conseil communautaire du 28 septembre 2017
Saint Yorre	Lancement de la procédure Phase administrative de consultation des PPA

La prise en charge de cette nouvelle compétence s'est également traduite par la mise en place de commissions urbanisme dédiées qui interviennent préalablement à chaque conseil communautaire afin de présenter les projets devant faire l'objet d'un vote.

D'un point de vue de la communication, une passerelle s'est mise en place depuis le site internet de Vichy Communauté vers les sites des communes afin de relayer les informations sur le suivi des procédures auprès de la population (annonce des enquêtes publiques, mise en ligne des dossiers PLU approuvés).

Etat des lieux de l'avancement des procédures PLU fin 2017 :



Traduction des objectifs de développement durable dans les PLU

Les révisions de documents d'urbanisme ont été l'occasion de mieux prendre en compte les objectifs de développement durable que ce soit par la traduction des orientations SCOT ou bien le respect des lois Grenelles et ALUR. Ainsi, au travers du suivi des différentes phases d'études, les thèmes suivants ont fait l'objet d'une attention particulière en vue d'une traduction règlementaire dans les PLU :

- **Traduction de la trame verte et bleue :** L'ensemble des révisions de PLU ont induit une traduction des trames vertes et bleues identifiée initialement à l'échelle intercommunale via le SCOT. Cette traduction à l'échelle locale a supposé l'identification des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques ainsi qu'un travail fin sur la présence de zones humides avérées. Ces études environnementales spécifiques ont été menées dans le cadre des missions PLU tout d'abord sur les communes soumises à évaluation environnementale obligatoire mais également dans le cadre d'examen cas par cas par la DREAL. Voici la liste des PLU qui ont été concernés par l'évaluation environnementale :

PLU	Type d'évaluation environnementale
Abrest	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
Bellerive sur Allier	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
Billy	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
Brugheas	En attente de consultation
Charneil	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
Cognat Lyonne	Evaluation environnementale suite à examen cas par cas
Cusset	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)

Espinasse Vozelle	Evaluation environnementale suite à examen cas par cas
Le Vernet	Evaluation environnementale suite à examen cas par cas
Magnet	Pas d'évaluation environnementale
Mariol	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
Saint Germain des Fossés	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
Saint Yorre	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
Serbannes	Evaluation environnementale suite à examen cas par cas
Vichy	Evaluation environnementale obligatoire (zone Natura 2000)
PLUi de la Montagne Bourbonnaise	Evaluation environnementale obligatoire à mener, en cours d'études

La réalisation de ces évaluations environnementales a donné lieu à une traduction réglementaire visant la protection de l'environnement tels que :

- Protection des berges et ripisylves des cours d'eau
- Protection des linéaires de haies bocagères ou d'arbres remarquables
- Secteurs d'inconstructibilité stricte pour la préservation de corridors écologiques
- Repérage des zones humides avérées donnant lieu soit à une inconstructibilité soit à des mesures compensatoires
- Prescriptions réglementaires sur la perméabilité des clôtures pour le passage de la faune

Parallèlement, le travail d'accompagnement des études de PLU notamment en phase de rédaction du règlement a également permis d'intégrer les objectifs suivants :

- **Favoriser la gestion des eaux pluviales par des systèmes alternatifs au tout réseau** : le service urbanisme en collaboration avec le service assainissement ont veillé à l'intégration de dispositions réglementaires visant à sortir du tout réseau pour la collecte des eaux pluviales en encourageant le traitement par infiltration (noues, bassins, puisards...) et la gestion collective de la rétention des eaux pluviales lors de projets d'aménagements d'ensemble.
- **Favoriser le développement urbain à proximité des secteurs de centralité** : Le travail d'étude des capacités de densification de la tache urbaine de chaque commune ainsi que l'identification de secteurs stratégiques de développement à proximité immédiate des cœurs de ville ou cœur de bourg ont guidé les réflexions et permis de travailler sur un urbanisme plus ramassé induisant une plus grande proximité entre les habitants et les services et contribuant à l'objectif général de redynamisation des centres villes / bourgs.
- **Induire un urbanisme moins consommateur d'espace** : Outre la réduction des surfaces constructibles dans les nouveaux PLU, les modes d'implantation des futures constructions ont été pris en compte afin de favoriser une meilleure optimisation du foncier bâti. La traduction réglementaire de cet objectif passe par : la mise en place d'objectifs de densité, la réduction des marges de reculs par rapport aux voies ou encore l'obligation de s'implanter sur limite séparative. Ces mesures visent à lutter contre l'implantation de pavillons au milieu de parcelle, forme urbaine qui a conduit à des consommations d'espace excessives depuis une quarantaine d'années.

- **Améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser le vivre ensemble** : Dans le cadre de la rédaction des règlements de PLU une attention particulière a été portée sur la qualité des futures opérations d'aménagement. Afin de rompre avec les lotissements classiques traduisant majoritairement une fonction de desserte véhicule couplée au découpage de lots individuels, des objectifs qualitatifs sur la morphologie des futurs aménagements ont été traduits. Ainsi, des surfaces minimales d'espaces verts supports d'usages tels que les lieux de rencontre, les cheminements doux ou encore la gestion des eaux pluviales sont traduits dans la section réglementaire relative aux aménagements. D'autre part l'outil Orientation d'Aménagement et de Programmation a été largement utilisé dans les nouveaux PLU afin de traduire ces objectifs à atteindre sur les secteurs stratégiques de développement de chaque commune.
- **Favoriser la performance énergétique des constructions et le développement des énergies renouvelable** : Les règlements de PLU ont été rédigés dans l'objectif de ne pas entraver la performance énergétique des constructions ou la mise en place de dispositifs de production d'énergie. Dans le cadre des AVAP de Billy et Vichy, cet objectif a également été étudié au regard des enjeux patrimoniaux.

2-3 – Réhabiliter l'habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La rénovation de l'habitat constitue un enjeu national fort car il incarne à la fois un levier économique non délocalisable et un moyen de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. A son échelle d'intervention, VICHY COMMUNAUTE a engagé un vaste programme d'amélioration de l'habitat en 2013.

Il s'agit d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement, à travers une expertise technique gratuite et un soutien financier.

Vichy Communauté porte actuellement trois OPAH dont deux mises en place par l'ancienne Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier en 2013 et une mise en place en 2016 par l'ancienne Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

Ce programme se caractérise par des moyens conséquents de 6 M€ sur 5 ans, apportés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), Vichy Communauté, le Conseil Départemental de l'Allier et les communes de Vichy, Cusset, Bellerive, Abrest, Creuzier-le-Vieux, Saint Germain des Fossés et Saint Yorre pour les OPAH de l'ancien territoire de Vichy Val d'Allier et, de 2 M€ pour celle de l'ancienne Communauté de Commune de la Montagne Bourbonnaise.

Depuis son lancement, l'OPAH remporte un vif succès auprès des habitants de la Communauté d'Agglomération. Depuis quatre ans, le service chargé de l'animation de l'OPAH situé à la MHE et composé actuellement de 2 administratifs et de 2 techniciens, a enregistré 2041 demandes soit 1029 visites de logements (diagnostics) et 507 dossiers finalisés (précarité énergétique comprise).

Les travaux les plus fréquemment réalisés en ce qui concerne les économies d'énergie, sont l'isolation sous toiture, l'isolation des murs, le changement de la chaudière et le changement des menuiseries. Pour les travaux liés à l'autonomie et à l'adaptation au handicap, ce sont les travaux de changement de baignoire en douche ou l'installation de fauteuil monte-escalier qui sont les plus sollicités. Le volume moyen de travaux est de l'ordre de 14 000 € par propriétaire.

Outre les aides apportées aux propriétaires occupants ou bailleurs de l'agglomération, l'OPAH est un dispositif important pour la requalification de quartiers anciens et dégradés, ainsi que pour la lutte contre l'insalubrité. Il s'agit également d'un soutien considérable à l'économie locale, en effet 93 % des travaux (environ 7 millions d'euros de travaux entrepris par les propriétaires) sont réalisés par des entreprises de l'Allier. De plus, l'amélioration énergétique des bâtiments est incontestable puisque le gain énergétique moyen estimé après travaux est de 34% et la baisse des gaz à effet de serre est évaluée à 24% après travaux.

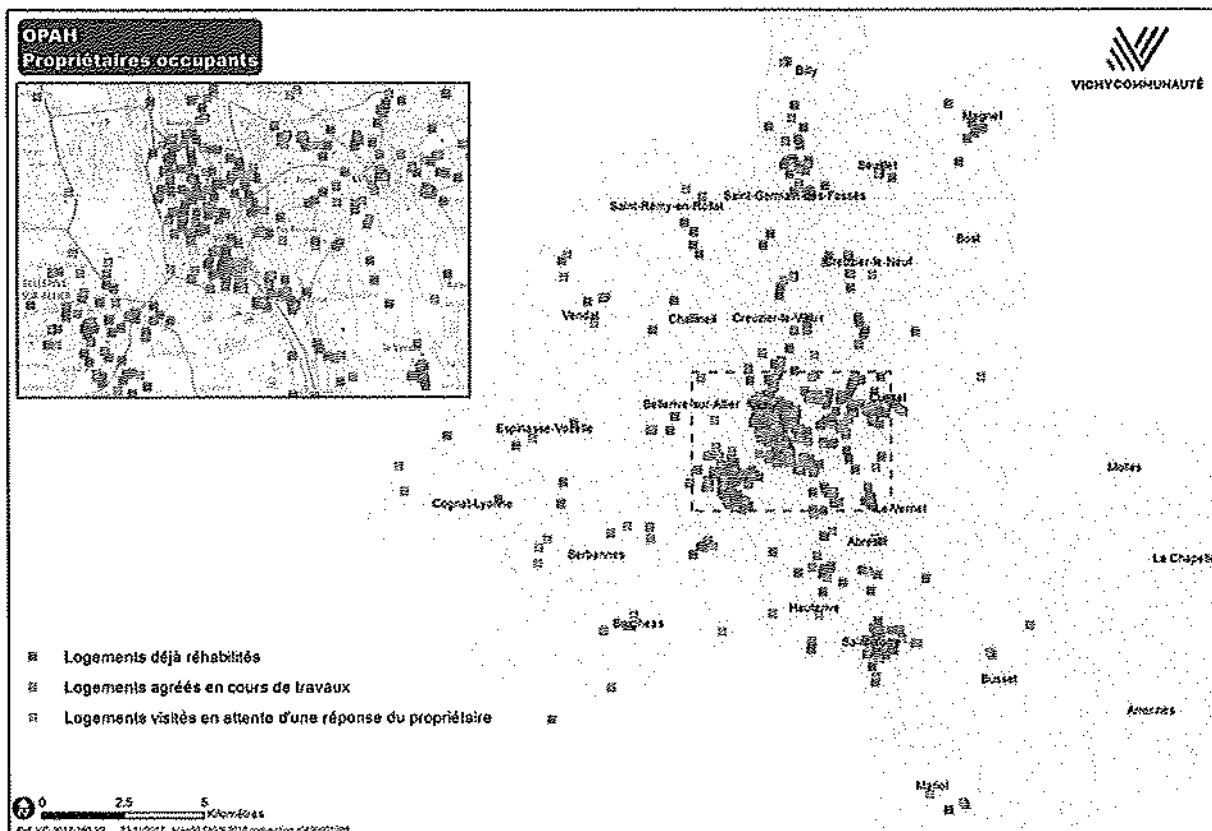
Suivi 2017 : Légende : PO : Propriétaire Occupant, PB : Propriétaire Bailleur, Insa : Insalubrité, Auto : Autonomie

OPAH - VVA

	Nombre de contacts téléphoniques ou physiques (1er accueil MHE)	Nombre de logements visités	Nombre de dossiers traités				
			Nombre de dossiers envoyés à l'ANAH		Nombre de logements visités / attente du retour des propriétaires		Nombre de logements insalubres visités
			PO	PB	PO	PB	
2014	800	432	128	0	36		36
2015	420	197	127	16	57	17	10
2016	477	199	99	3	40	15	15
2017	290	163	106	8	60	4	10

Secteur	Communes	Nombre de logements visités en 2017					Dossier agréés en 2017	Dossier agréés depuis 2013
		Dont PO	Dont PB	Repérage insalubrité				
				PO	PB			
Cœur Urbain	Abrest	4	4	0	0	0	4	16
	Bellerive sur Allier	18	17	1	0	0	13	60
	Creuzier-le-Vieux	8	8	0	0	0	6	19
	Cusset	43	41	2	0	0	22	75
	Vichy	48	35	5	0	8	32	139
		121	105	8	0	8	77	309
Pôles d'équilibre	Saint-Germain-Des-Fossés	4	4	0	0	0	5	22
	St-Yorre	7	6	1	0	0	3	25
		11	10	1	0	0	8	47
Pôles de proximité	Billy	6	4	1	0	1	3	5
	Bost	0	0	0	0	0	0	0
	Creuzier-le-Neuf	0	0	0	0	0	0	8
	Magnet	0	0	0	0	0	0	7
	Seulliat	2	1	0	0	1	0	2
	Busset	4	4	0	0	0	2	4
	Mariol	3	2	1	0	0	1	2
	Le Vernet	4	3	1	0	0	4	19
	Brugheas	2	2	0	0	0	2	10
	Charmell	0	0	0	0	0	0	2
	Cognat-Lyonna	2	2	0	0	0	1	4
	Espinasse Vozelle	1	1	0	0	0	1	5
	Hauterive	2	2	0	0	0	3	11
	St-Rémy-en-Rollat	0	0	0	0	0	1	5
	Vendat	3	3	0	0	0	2	6
	Sarbannes	2	2	0	0	0	1	3
		31	26	3	0	2	21	93
	Total	163	141	12	0	10	114	449

9 PB et 106 PO



OPAH – CCMB

	Nombre de dossiers traités				Nombre de logements visités (1)	dont: logements visités non éligibles (2)
	Nombre de dossiers envoyés à l'ANAH		Nombre de logements visités / attente du retour des propriétaires			
	PO	PB	PO	PB		
2017	17		19		38	1
	17	0	16	3		

(1) dont 3 logements PB déposés début 2018

(2) demande annulée par le PO en cours de visite technique

Communes	Nombre de logements visités	Dossier agréé en 2017
Arfeuilles	5	3
Arronnes	5	1
Chatef Montagne	1	0
Chatelus	0	0
Ferrières sur Sichon	4	3
La Chabanne	1	1
La Chapelle	1	0
La Guillermie	2	0
La Prugne	1	0
Lavoine	0	0
Le Mayet de Montagne	14 *	8
Molles	1	0
Nizerolles	2	0
St-Clément	0	0
St-Nicolas-des-Biefs	0	0
Total	23	16

**dont 3 lgts PB visités*

2-4 – La politique globale de déplacement (PGD) au service de la cohésion sociale et territoriale

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

L'enjeu pour VICHY COMMUNAUTE est d'apporter des solutions de mobilité fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération. La Politique Globale des Déplacements (PGD), volet mobilité du

SCOT, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied sont parfois beaucoup plus adaptés, beaucoup plus économes et beaucoup plus efficaces que la voiture.

Une approche différenciée est portée par VICHY COMMUNAUTE entre les espaces urbains et périurbains qui ne recouvrent pas les mêmes besoins de mobilité. En dehors du cœur urbain, c'est une meilleure articulation entre urbanisme et déplacement qui à terme devra aboutir à la construction d'une agglomération où la voiture sera moins indispensable.

En 2016 et 2017, plusieurs des 25 actions référencées dans la PGD ont été développées :

- **Action n° 4 « accessibilité du réseau Mobivie »** : déploiement du Schéma Directeur Agenda Programmé (SD'AP) adopté en septembre 2015 visant à rendre accessibles les quais bus dits « prioritaires » au sens réglementaire. En 2016 comme en 2017, un budget de 110 K€ fut réservé à cette opération (mise en accessibilité d'une quarantaine de quais sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy, Abrest, Hauterive et Creuzier le Vieux). Le déploiement du programme sera achevé en 2018.

- **Action n° 7 « développement de l'intermodalité »** : Conception d'un Pôle d'Echange Intermodal secondaire dans le centre-ville de Cusset (opération co-conduite avec la ville de Cusset dans le cadre du réaménagement du cœur de Ville). Ce programme vise à améliorer la visibilité et l'attractivité de l'offre de transport en commun de Cusset vers le cœur de l'agglomération en dynamisant les services bus et vélo. Les travaux dont le montant est estimé à 300 K€ (dont 150 à la charge de Vichy communauté) débiteront en février 2018.

- **Action n° 8 « déployer des itinéraires cyclables planifiés »** : Présentation d'un « plan vélo communautaire » proposant à la fois un schéma cyclable à l'échelle du territoire (priorisation des axes structurants) et une batterie de services favorables à l'usage de la bicyclette).

- **Intégration de l'électromobilité sur le réseau MOBIVIE**. Le contrat de délégation de service public (DSP) actuellement en cours s'achève en août 2018. Depuis fin 2016, Vichy communauté travaille au renouvellement de ce contrat avec l'ambition principale de sortir du « tout thermique » afin de réduire significativement l'empreinte carbone du réseau de bus de l'agglomération. Le futur réseau Mobivie dont l'exploitation commencera en septembre 2018 intégrera 4 bus standards 100 % électriques qui assureront les services de la ligne A ainsi que l'intégralité des services du dimanche. En parallèle, Vichy communauté a porté la construction d'un nouveau dépôt de bus rendu nécessaire pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'électromobilité.

2-5 – Développer une politique communautaire en matière de cohésion sociale : le Contrat de Ville 2015/2020 et le PLIE

La compétence communautaire en matière de cohésion sociale regroupe la politique de la ville, le Développement Social Urbain (DSU) et la politique liée à l'insertion par l'activité économique. Elle se concrétise essentiellement par la gestion de deux outils majeurs : le Contrat de ville et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Au-delà de ces actions liées à une politique dédiée, la question sociale est un axe d'action transversale que VICHY COMMUNAUTE intègre dans ses politiques et dans ses projets.

2-5-1 – Le Contrat de Ville :

Le contrat de ville signé le 2 octobre 2015 a défini la nouvelle politique de la ville pour la période 2015/2020 au profit des territoires prioritaires et autour des trois piliers prévus par la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, à savoir :

- Pilier 1 : cohésion sociale
- Pilier 2 : cadre de vie et renouvellement urbain
- Pilier 3 : emploi et développement économique

La programmation annuelle 2017 en partenariat avec l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux est constituée de 61 projets dont 15 nouveaux, parmi lesquels 43 ont mobilisé des crédits d'animation/fonctionnement. Ces projets ont été portés par des associations (35), des collectivités (17), Education Nationale (4) et Vichy Communauté (5). Les porteurs de projets ont bénéficié de subventions d'un montant total de 228 000 € de la part de l'Etat. Vichy Communauté a mobilisé 38 000 € en fonctionnement et 120 000 € en accompagnement d'opérations d'investissement au bénéfice des quartiers prioritaires.

2-5-2 - Le Développement Social Urbain (DSU) :

Le DSU est une démarche de soutien en faveur de projets de territoire durables, participatifs et solidaires. A ce titre, Vichy Communauté a accompagné 4 structures associatives et soutenu leur projet au bénéfice des populations les plus en difficulté de notre territoire, pour un budget de 60 000 € en 2017.

2-5-3 – Bilan Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) :

Le PLIE permet de coordonner l'action des partenaires locaux pour contribuer au retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification, personnes handicapées, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans).

En 2016 : 219 234 € répartis de la manière suivante (tableau ci-après)

Axes PLIE	Budget prévisionnel VAVA		Totaux par axe (réalisé)
Axe 1 – Accompagner, former et qualifier	26 488 €	Chargée relation entreprise facilitateur pour chantier d'insertion	26 448 €
Axe 2 – Insérer par l'activité économique	32 500€	Chantier itinérant	113 664 €
	41 897 €	Chantier école.	
	39 267 €	Mission locale : Piste aux métiers Marathon de l'Emploi C'est toi qui décide Forum apprentissage Ingénierie Nov Events	
Axe 3 – Accompagner vers et dans l'emploi			
Axe 4 – Soutenir les structures de l'insertion et leurs publics	35000 €	Jardin de Cocagne	79 122 €
	2500 €	Mobil emploi	
	18732	Pain contre la faim	
	12432	Avenir Bois	
	10458 €	Garage social	
	219 234 €		219 234 € €

En plus de soutenir les chantiers d'insertion de son territoire le PLIE de Vichy Val d'Allier a accompagné plusieurs initiatives.

Chantier d'insertion itinérant- Bâtiment second œuvre (Galatée)

Il s'agit dans le cadre de ce chantier d'effectuer des travaux de rénovation du petit patrimoine, notamment dans les communes rurales de l'agglomération.

Poste de facilitateur « relations entreprise » (SIEL)

Face au constat unanime des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) du bassin vichyssois sur leurs difficultés à développer des relations avec les entreprises, Vichy Communauté a pris en charge 80% d'un poste de chargé de relations entreprises pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Il a été décidé d'une part d'affecter ce poste au sein de l'Association SIEL et d'autre part de le mutualiser aux autres structures SIAE du bassin.

Un financement européen Fond Social Européen (FSE) a été sollicité pour l'ensemble des actions éligibles.

En 2017 : 218 610 € repartis de la manière suivante (tableau ci-après)

Axes PLIE	Budget prévisionnel Vichy Co		Totaux par axe (réalisé)
Axe 1 – Accompagner, former et qualifier	21 000 €	Chargée relation –entreprise facilitateur pour chantier d'insertion	33 453 €
	3 000€	L'insertion par le sport. Intervention d'un éducateur sportif de l'agglomération à l'intention des salariés en insertion.(valorisation poste)	
	3 300 €	Formation « Conduire un entretien de recrutement » à destination des permanents des chantiers d'insertion	
	353 €	Aide à la mobilité pour rejoindre l'EPIDE	
	5 800 €	Etude de faisabilité d'un chantier d'insertion en Montagne Bourbonnaise	
Axe 2 – Insérer par l'activité économique	32 500€	Chantier itinérant	116 608 €
	35612 €	Chantier école.	
	43 496€	Mission locale : Forum apprentissage - Agir pour Devenir - Nov tour	
Axe 3 – Accompagner vers et dans l'emploi			
Axe 4 – Soutenir les structures de l'insertion et leurs publics	26 000 €	Jardin de Cocagne	68 549 €
	3 500 €	Mobil emploi	
	17794 €	Pain contre la faim	
	11 544 €	Avenir Bois	
	9711 €	Garage social	
	219 234 €		219 234 € €

Le PLIE soutient plusieurs initiatives :

Le sport au service de l'insertion, a permis à des salariés de retrouver une activité physique leur permettant de s'inscrire dans une dynamique positive et en même temps travailler sur les gestes et postures afin de ne pas se blesser dans l'exercice de leur fonction.

Un financement spécialement dédié à la mobilité pour rejoindre l'EPIDE de Bourges à été fléché. Il concernait en prévision 10 parcours pour 300 € par parcours. En effet les jeunes intégrant l'EPIDE n'ont aucune source de financement pour rejoindre la structure notamment dans les deux premiers mois de leur intégration.

Une formation ayant pour thème « conduire un entretien de recrutement a été mis sur pied » il s'agissait pour les encadrants des chantiers d'insertion, de revisiter leur pratique en matière de recrutement.

Une étude d'un chantier d'insertion sur la Montagne Bourbonnaise ayant pour thème l'entretien des chemins de randonnée, Tourisme et valorisation des Espaces de Plein Nature.

Chantier d'insertion itinérant- Bâtiment second œuvre (Galatée)

Il s'agit dans le cadre de ce chantier d'effectuer des travaux de rénovation du petit patrimoine, notamment dans les communes rurales de l'agglomération.

Poste de facilitateur « relations entreprise » (SIEL)

Face au constat unanime des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) du bassin vichyssois sur leurs difficultés à développer des relations avec les entreprises, Vichy Communauté a pris en charge 70% d'un poste de chargé de relations entreprises pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Il a été décidé d'une part d'affecter ce poste au sein de l'Association SIEL et d'autre part de le mutualiser aux autres structures SIAE du bassin.

Un financement européen Fond Social Européen (FSE) a été sollicité pour l'ensemble des actions éligibles.

FINALITE N° 3 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'ENJEU

Nos sociétés ont longtemps fondé leur modèle de développement sur le principe d'une grande disponibilité des ressources en négligeant le fait que la planète et ses ressources sont, bien au contraire, limitées. Leur raréfaction, les menaces pesant sur la biodiversité ou les concurrences d'usage des sols ou de ces ressources nécessitent la mise en place de modes de développement différents. Il est aujourd'hui urgent de considérer l'environnement comme un atout pour les projets et non plus comme une contrainte.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

A travers son SCoT, la communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE a identifié les enjeux sur les trames vertes et bleues, c'est-à-dire les corridors écologiques que peuvent constituer d'une part les espaces terrestres (prairies, bois ou forêt, coteaux...) et d'autre part, les cours d'eau et les zones humides.

Pour cela, VICHY COMMUNAUTE doit poursuivre les efforts qu'elle consent en matière de préservation des espaces naturels sensibles (1), de la qualité de la ressource en eau (2), d'éducation à l'environnement et d'implication des habitants et des partenaires (3).

Ces trois priorités se sont traduites par des initiatives concrètes rappelées ci-après.

3-1 – Préserver les espaces remarquables et la biodiversité sur le territoire

La Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage, délégué par le Conseil Départemental de l'Allier, de deux espaces naturels sensibles (E.N.S.) : la boire des Carrés, 190 ha situés en zone humide (bords d'Allier) et la Côte Saint-Amand, 85 ha situés sur les coteaux calcaires du sud du territoire. Favorable à la préservation et la mise en valeur de ces sites naturels remarquables qui participent de l'équilibre de son territoire, VICHY COMMUNAUTE poursuit son engagement aux côtés du Département garant de la politique des E.N.S. et désormais, en mobilisant les aides européennes (FEDER : Fond Européen de Développement Régional) et de l'Agence de l'eau.

En 2016 et 2017, les deux E.N.S ont connu des évolutions particulièrement dans l'accueil du public autour des équipements rénovés ou créés. L'accent a été mis sur la numérisation de l'information pour minimiser les aménagements qui impactent sur l'environnement global des deux sites...

En particulier, s'agissant de l'ENS de la côte Saint-Amand, un parcours d'interprétation a été conçu intégrant du mobilier sur site et la digitalisation de l'information au moyen de QR Codes ; l'installation définitive est programmée au printemps 2018. Pour la boire des Carrés, zone humide située en bords d'Allier, la conception d'une application numérique en relation avec la valorisation touristique du territoire et en lien avec l'échelon départemental, est en cours pour une mise à disposition du public à l'été 2018...

Hormis les espaces naturels sensibles, l'amélioration apportée en matière de préservation de la biodiversité, se traduit par l'achat de 2 désherbeurs mécaniques et d'1 broyeur dans l'objectif d'équiper des communes relais (trame SCoT) et de sensibiliser les communes rurales situées immédiatement en proximité de ces pôles d'équilibre du territoire. Cette action est l'une des 21 portées au sein de la convention signée depuis 2015 avec l'Etat, en reconnaissance de la démarche « Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte ». En 2017, le volet 2 de TEPCV a permis de déployer plusieurs actions d'investissement et de sensibilisation autour de l'installation de ruchers

3-2-- Innover et préserver la ressource en eau

La collectivité doit avoir un rôle d'exemplarité auprès de la population et pour cela il est nécessaire qu'elle innove dans ses politiques et dans ses projets.

3-2-1 Eaux pluviales : privilégier leur infiltration !

Depuis une dizaine d'années, la Communauté d'agglomération préconise et développe, pour la gestion des eaux pluviales, des techniques alternatives au « tout tuyau ».

Le service assainissement a décidé de lutter contre l'imperméabilisation et notamment le recouvrement des sols (voiries, parkings, etc.) par un matériau imperméable (enrobé, béton), qui empêche l'infiltration de l'eau. Lutter contre ce phénomène présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociaux :

- gestion naturelle qui favorise la rétention, évite les temps de concentration de l'eau, favorise la biodiversité par la présence de zones humides et renouvelle le cadre urbain ou périurbain.
- protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau, réduction des risques (inondation et pollution des eaux), préservation de la nature en ville, favoriser la biodiversité, etc.

Régulièrement, le service est sollicité pour présenter les aménagements réalisés sur le territoire de l'agglomération lors de forums (Clermont, Montpellier, Orléans, Vichy...).

• Pourquoi et comment réduire les inondations et la pollution ?

Avec l'expansion urbaine et l'imperméabilisation croissante du territoire, les déversoirs d'orage et les avaloirs débordent de plus en plus fréquemment. Le rejet des eaux pluviales (EP) dans les réseaux augmente les risques de défaillances : surcharge, débordement, refoulement. L'eau de pluie ruisselle sur les surfaces imperméables et se charge en polluants (métaux et hydrocarbures). Avec la technique classique du « tout tuyau », ces EP sont dirigées vers les rivières le plus vite possible. Mélangées aux eaux usées dans les réseaux unitaires, elles véhiculent aussi des matières organiques et font déborder les stations d'épuration. Même en présence de réseaux séparatifs, elles sont souvent envoyées sans traitement au cours d'eau, entraînant des pollutions des milieux aquatiques. Si rien n'est fait pour améliorer le mode actuel de gestion des EP urbaines, les inondations issues des réseaux vont continuer de s'accroître.

C'est pourquoi, outre la réduction du volume rejeté au réseau, les techniques alternatives favorisent la décantation des polluants et leur dégradation par phytoremédiation, permettant ainsi de supprimer les débourbeurs et déshuileurs.

Fossés, puisards d'infiltration, noues paysagères, bassins de temporisation intégrant des plaines de jeu... autant d'aménagements qui sont mis en œuvre sur le territoire et qui donnent entière satisfaction.

3-2-2 Gestion et restauration des milieux aquatiques :

Vichy Communauté est engagée de longue date dans la préservation des milieux aquatiques par différents leviers : sa compétence de gestion des eaux pluviales, d'aménagement de l'espace ou de gestion des espaces naturels sensibles. A partir de 2015, Vichy Communauté s'y engage plus fortement notamment pour préparer la mise en place de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations qu'elle exercera pleinement à compter du premier janvier 2018.

Dans cet objectif, la Communauté d'agglomération mobilise le dispositif de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il vise à réduire les différentes sources de pollutions ou de dégradations des masses d'eaux superficielles et/ou souterraines. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant dans l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette réglementation européenne fixe les objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eaux et de bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Deux contrats sont en cours sur le territoire de l'agglomération vichyssoise tandis qu'un troisième est en phase d'élaboration :

Le premier concerne la rivière Allier et est porté par l'Etablissement Public Loire. Il intègre plusieurs secteurs pour lesquels Vichy Communauté et ses communes ont engagé des études d'aménagement urbain où la restauration écologique des milieux et la gestion du risque inondation occupent une place importante. Des actions de restauration et de gestion des milieux sont d'ores et déjà menées dans ce cadre sur le site de la Boire des Carrés (voir paragraphe 1 du présent chapitre) et des travaux sont programmés sur la rive gauche de l'Allier au centre de l'agglomération dès 2018.

Le second concerne la vallée amont de la Besbre, affluent de la Loire, initié par la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise en 2013. Après 4 années de mise en œuvre consécutives, ce sont plus de 36 km linéaire de berges qui ont été restaurés (coupe sélective, prévention des embâcles). Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un marché public par une entreprise qui emploie des jeunes en insertion à raison de 30h de travaux et 5h de formation qualifiante.

Un troisième CTMA est en cours d'élaboration pour les affluents de l'Allier en partenariat avec les communautés de communes de la Montagne Bourbonnaise et Pays de Lapalisse ainsi que différents partenaires techniques et financiers. Le diagnostic réalisé dans ce cadre a amené à étudier plus de 150 km de berges de rivières pour identifier les pollutions diffuses, pressions urbaines etc. Il a permis de déterminer les actions qui contribueront à l'amélioration de la qualité de la rivière Allier et ses affluents.

En 2016, une quinzaine d'exploitations agricoles ont bénéficié d'un diagnostic d'exploitation afin de proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Il s'agit d'abord de

participer à faire évoluer les pratiques agricoles pour répondre aux enjeux de la ressource en eau et du dérèglement climatique en poursuivant les objectifs précédemment évoqués.

Ces contrats en intégrant les enjeux environnementaux aux projets communautaires participent à la réappropriation des cours d'eau par les habitants et améliorent le cadre de vie. L'atteinte du bon état des masses d'eau et du bon fonctionnement des milieux aquatiques est tributaire d'un travail cohérent et collaboratif entre les différents usages ayant un lien avec le cycle de l'eau : eau potable, assainissement, gestion des déchets, aménagement du territoire, élaboration des documents d'urbanisme...

3-3- Sensibiliser et impliquer les habitants

Protéger l'environnement passe aussi par le renforcement de l'éducation du plus grand nombre sur la connaissance des enjeux et des bons gestes. Chacun doit se sentir concerné. Depuis plusieurs années, Vichy Communauté mène des actions pédagogiques en ouvrant ses sites au public ou en milieu scolaire.

Le service gestion des déchets ménagers de Vichy Communauté et le SICTOM Sud Allier s'investissent avec trois objectifs :

- améliorer le geste de tri,
- produire moins de déchets,
- préserver nos ressources.

Cet investissement se poursuit à travers des animations à l'occasion d'événements publics ou manifestations sportives :

- animations tous publics,
- visites de GAIA et de la déchèterie,
- ou encore participation à la semaine de réduction des déchets (novembre) et à la semaine du développement durable (juin).

En quelques années, la sensibilisation sur le tri a ainsi marqué de nombreux points.

De plus, la communauté d'agglomération continue son programme pluriannuel de prévention des déchets : diminuer les quantités de déchets produites par les ménages et les entreprises, c'est diminuer les quantités collectées et traitées et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ces collectes et ces traitements (plan climat énergie territorial).

Vichy Communauté donne une seconde vie aux déchets. La Recyclerie est installée dans un bâtiment de 1500 m² dont 400m² de magasin. Une fois récupérés, les objets "réemployables" sont nettoyés, testés, réparés et mis en rayon dans un magasin où ils sont ensuite vendus à faible coût. La communauté d'agglomération Vichy Communauté a confié l'exploitation de la Recyclerie, sous la forme d'un atelier chantier d'insertion, à l'association SIEL (Solidarité Insertion et Environnement Local) constituée d'un groupement de trois structures de l'Insertion par l'Activité Economique et deux organismes de formation déjà implantés sur le territoire communautaire.

L'association SIEL collecte les objets dans les quatre déchèteries de l'agglomération et met en place des ateliers de tri, de valorisation, de relooking de meubles.

En parallèle, la recyclerie sensibilise au tri des déchets, compostage et réemploi lors d'intervention en classe les élèves du primaire et du secondaire

FINALITE N° 4 : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'ENJEU

Education, culture, égalité des chances, santé (protection de la population face aux pollutions et risques), démocratie participative autant d'actes qui contribuent à l'objectif d'épanouissement des êtres humains.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

L'inscription dans cet objectif humaniste est évidemment poursuivie par les collectivités. VICHY COMMUNAUTE y apporte sa contribution à travers plusieurs politiques communautaires : l'accueil des gens du voyage (1), les actions menées en direction de la jeunesse (2), le renforcement de l'accessibilité et le développement d'une politique culturelle (4) et enfin une politique de ressources humaines adaptée (5).

4-1- Accueillir les Gens du Voyage sur notre territoire



L'AIRE D'ACCUEIL DE HAUTERIVE

1. AIRE D'ACCUEIL DE HAUTERIVE

Ce terrain, destiné à accueillir les petits groupes de circulant, est ouvert toute l'année.

D'une capacité de 16 places de caravanes, cette aire d'accueil est équipée de :

- 4 blocs sanitaires intégrant chacun 2 douches et 2 WC,
- 1 espace dédié à la collecte des déchets ménagers,
- 1 auvent divisé en 2 avec prises électriques, évacuation machine à laver et étendoir à linge,

Durée de séjour : 3 mois maximum

Droit de séjour : 2.75 €/emplacement, auquel s'ajoute le paiement des fluides (eau, électricité) au prix réel



Les faits marquants de 2016-2017 de l'aire d'accueil de Hauterive :

- Augmentation des tarifs à 2.75 €/jour/place de caravane, auquel vient s'ajouter le coût d'abonnement et le paiement des fluides.
- Fermeture temporaire d'avril à mai 2016 suite à des dégradations commises par une famille de gens du voyage, dont la présence sur le terrain a par ailleurs conduit à une sous-occupation inhabituelle de janvier à juin.
- Un niveau de scolarisation plutôt satisfaisant (13 enfants inscrits en 2016 à l'école communale).
- On observe qu'une majorité des voyageurs stationnant sur l'aire de Hauterive sont propriétaires de terrains dans l'agglomération, ou bien circulent entre les différentes aires de la région Auvergne

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DE L'AIRE DE HAUTERIVE SUR 3 ANS

. Une forte occupation du terrain depuis son ouverture en 2013.

mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
taux mensuel d'occupation	43,32%	73,39%	100,00%	94,63%	98,06%	96,36%	82,48%	79,61%	87,16%	100,00%	100,00%	41,80%
2015												
2016	9,00%	23,00%	38,00%	0,00%	0,00%	60,00%	84,00%	89,00%	99,00%	85,00%	85,41%	76,20%
2017	48,80%	33,90	88,70	99,60	95,20	95,80	97,20	99,20	100,00	99,20	99,20	81,00

L'AIRE DE GRAND PASSAGE DE CHARMEIL



D'une capacité de 80 places de caravanes, l'aire de Charmeil permet de recevoir les grandes missions de voyageurs entre le 1er avril et le 30 septembre de chaque année.

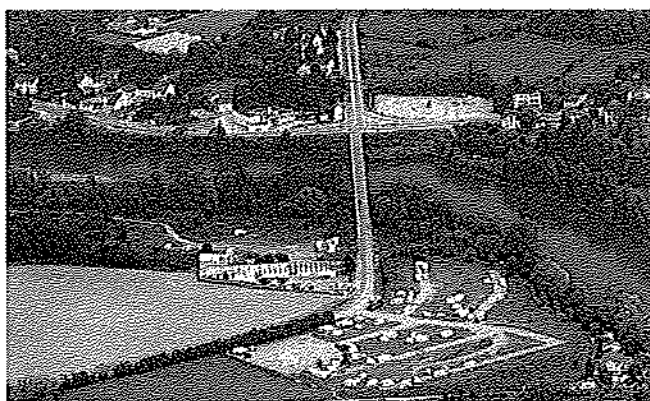
Cette aire jouit d'une bonne fréquentation. Elle s'avère néanmoins de taille et de capacité limitée face aux grands rassemblements. En 2016 et 2017 des installations regrettables ont eu lieu sur des équipements publics et privés dès lors que l'aire de grand passage est déjà occupée par un groupe de voyageurs.

Caractéristiques du terrain :

L'aire de Charmeil est composée de :

- 1 aire de stockage de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers
- 1 fosse étanche de 30 m3 pour les eaux usées
- 4 nouvelles bornes de distribution EDF aux normes et l'eau potable

Droit de séjour : 600 € de caution et 4 €/caravane et par jour incluant les fluides et le séjour.



Les faits marquants de 2016-2017 de l'aire de grand passage de Charmeil :

- Amplification du phénomène de dépose de déchets sauvages et notamment d'encombrants devant l'aire de Charmeil
- Amplification des demandes de groupes en dehors des périodes d'ouverture.
- Nombre de caravanes recensé au moment de l'entrée sur le terrain régulièrement différent de celui annoncé.
- Sur consommation électrique et incendie de la borne EDF d'alimentation.
- Petits groupes familiaux sédentaires qui tentent de s'installer sur l'aire de grand passage pendant les stationnements de missions évangéliques.

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DE L'AIRE DE CHARMEIL SUR 3 ANS

- Un taux de fréquentation en baisse due notamment au nombre de missions qui deviennent de plus en plus importantes par rapport à la capacité d'accueil du terrain (80 caravanes). Un total de 186 caravanes accueillies sur l'aire de grand passage de Charmeil en 2017 (contre 258 en 2016).

mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
Nombre caravanes 2015				0	97	69	41	35	24	15			281
2016				0	75	30	32	27	34	34	13	13	258
2017	13	16	30	17	42	10	10	22	17	9			186

Concernant les projets d'aires d'accueil sur le territoire communautaire

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, approuvé par l'Etat et le Département de l'Allier, impose à la communauté d'agglomération la création de 40 places de caravanes supplémentaires : **ouverture en février 2018 d'une nouvelle aire d'accueil sur la commune de Saint Yorre.**

Une deuxième aire d'accueil, d'une capacité de 12 places de caravanes sur une emprise foncière d'environ 3 000m², a été aménagée au lieu-dit « le Rouge-Gorge », dans un site relativement boisé et préservé de toutes habitations à proximité.

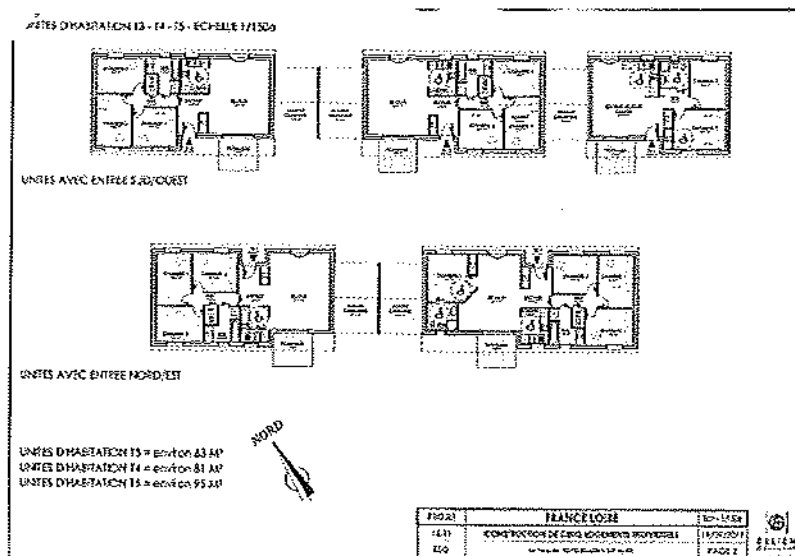


Ce terrain, destiné à accueillir les petits groupes de circulants, sera ouvert toute l'année.

Opération de l'Habitat Adapté

Ce projet, situé au lieu-dit la Préaude sur la commune de Bellerive sur Allier vise à répondre à la sédentarisation des gens du voyage. Ce programme de logement très social est destiné à reloger dans de petits pavillons (10 au total) les familles actuellement sédentarisées dans la Boucle des Isles, qui fait l'objet d'un grand projet d'aménagement porté par la communauté d'agglomération.

L'opération sera portée par un bailleur social, avec le soutien technique et financier de Vichy Communauté, le Département et de la Mairie de Bellerive-sur-Allier qui a révisé son PLU en ce sens.



4-2- L'Enfance jeunesse en direction du développement durable

L'accueil des enfants

Les finalités du développement durable ont toujours une place essentielle dans les actions mises en œuvre et la gestion du secteur enfance-petite enfance.

Pour l'alimentation des enfants fréquentant les structures du service enfance-petite enfance, les marchés de prestation prennent en compte le respect du cahier des charges lié au développement durable, la valorisation des composants bio et également le choix de fournisseurs de proximité.

Certaines activités réalisées au cours de l'année, ont été l'occasion d'initier les enfants au développement durable, de les sensibiliser ainsi que leurs parents par des réalisations concrètes, par la découverte des différents matériaux et milieux naturels.

D'autres activités ont permis de sensibiliser les enfants aux économies d'énergie avec la réalisation de signalétique relatives à l'ouverture et la fermeture des robinets, aux interrupteurs et aux zones de chauffage.

4-3 – Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires

La loi 2005/102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances et la participation des personnes handicapées » apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, VVA poursuit son programme pluriannuel d'accessibilité pour un montant global de plus de 290 000 € HT.

En 2016, les travaux ont concernés le Pôle info jeunesse, le multi-accueil de Cusset, la maison de l'étudiant, l'Atrium et le CTA pour environ 62 000€TTC.

En 2017, les travaux ont concernés le Stade U, la fourrière de Brugheas, le restaurant Santa Fé, le Stade équestre pour environ 73 000€TTC.

4-4 – Développer une politique culturelle pour tous

Tant du point de vue de la diffusion d'évènements artistiques (au titre d'une programmation ou d'expositions annuelles ou saisonnières), que par sa diversité, son large choix d'équipements, l'offre culturelle de l'agglomération demeure exceptionnelle ; également par les nombreuses initiatives portée par les acteurs institutionnels, associatifs et privés, qui font de cette dynamique culturelle un levier d'attractivité tant auprès de sa population que des visiteurs et reconnu au-delà du territoire communautaire.

A ce titre, le transfert de la compétence statutaire enseignement musical à l'échelle communautaire au 1^{er} janvier 2017 a permis de repositionner l'agglomération comme un acteur local départemental et régional de référence en matière d'expression et d'enseignement artistique pluridisciplinaire, pleinement contributif au développement d'un projet intercommunal ambitieux dans le champ culturel, qui vise également à développer la complémentarité et l'identité des 4 établissements qui le composent. Cette ambition se traduit notamment par le projet de construction d'un nouvel équipement permettant de fusionner les deux écoles de Cusset et Vichy pour créer une synergie d'enseignement et développer des pratiques collectives (budget prévisionnel de 5.2 M€, pour une ouverture prévisionnelle en septembre 2019 dans l'ancien internat du lycée de la cité A. Londres à Cusset). La mise en œuvre de cette nouvelle mutualisation et d'une réflexion autour de l'enseignement d'une seconde spécialité pour le nouveau projet d'établissement a par ailleurs pleinement participé au renouvellement du classement CRD du conservatoire d'agglomération ; également , à la nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

L'éducation artistique et culturelle reste également une ressource et un vecteur de démocratisation culturelle. Dans le cadre d'un partenariat entre l'agglomération et l'éducation nationale, le conservatoire a proposé 4 orchestres à l'école en 2017 ainsi que 2 classes de cœurs et des interventions en milieu scolaire proposées à toutes les écoles de l'agglomération à raison de 15 séances annuelles.

Le festival « Tintamarre », organisé conjointement par l'association Musique Vivante et le Centre Culturel Valéry LARBAUD avec le soutien de Vichy Communauté, notamment pour le transport, a proposé en 2017 aux enfants des écoles maternelles et élémentaires x spectacles auxquels ont assisté x classes au total.

5 – Développer une politique de ressources humaines adaptée

L'épanouissement personnel est une dimension importante dans nos sociétés modernes et le travail doit contribuer à cet épanouissement. La politique de gestion des ressources humaines au sein de Vichy Communauté intègre ces préoccupations et se manifeste, au travers de plusieurs orientations, par la mise en œuvre d'une politique RH responsable, ambitieuse et participant au développement et à la valorisation des compétences individuelles et collectives, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

La mise en œuvre du schéma de mutualisation est effective depuis le 1er juillet 2015. La création d'un nouvel EPCI au 1er janvier 2017 élargi aux 15 communes du territoire de la Montagne Bourbonnaise, susceptibles de bénéficier des prestations proposées dans le cadre de l'étape 1 du schéma de mutualisation, a permis d'intensifier très largement la coopération au sein du bloc local (communauté et communes). Près de 35% des effectifs permanents (titulaires et non titulaires) employés sur le périmètre géographique de Vichy Communauté sont ou seront concernés d'ici 2020 par ce dispositif qui permet de garantir la qualité des services rendus à la population, d'améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale, et de construire une administration solide et agile dans un contexte financier particulièrement contraint.

Les expertises et les ressources sont développées sur le territoire, tant pour les services fonctionnels et fonctions supports créés dans le cadre des services communs au titre de la 1^{ère} étape du schéma (Finances, Affaires Juridiques, patrimoniales et fiscales, Systèmes d'information, Ressources humaines, Marchés publics-Achats, Archives, Ingénierie bâtiments et voirie), que pour les services opérationnels depuis 2017 (équipements sportifs, CRD, espaces verts, CTM pour le secteur nord de l'agglomération) qui participent pleinement à la valorisation et à la qualité du service proposé aux usagers.

Ce travail a été effectué en concertation avec l'ensemble des organisations représentatives du personnel, associées tout au long de l'année 2017 à l'ensemble des processus décisionnels qui participent à la convergence des politiques RH à l'échelle du territoire et au développement de projets RH innovants :

- refonte de la politique indemnitaire et de la politique d'avancement et de promotions internes, dans le cadre de commissions administratives paritaires autonomes,
- mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé et pluriannuel,
- refonte du dispositif d'entretiens professionnels,
- réflexion sur des dispositifs de fonctionnement internes modernisés et harmonisés en matière d'organisation du temps de travail,
- développement de la politique de prévention des risques professionnels...

Avec la perspective de carrières plus étendues, les personnels sont encouragés à développer leurs compétences, en facilitant notamment la mobilité interne sur le territoire et la promotion sociale et professionnelle, mais également en maintenant une politique d'avancement statutaire très soutenue en dépit des marges de manœuvre particulièrement limitées de la Communauté d'Agglomération.

Accueil de personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle

Plus de 250 stagiaires sont accueillis chaque année, mais aussi des demandeurs d'emplois en reconversion en partenariat avec Pôle emploi.

Transports collectifs

Afin de favoriser une mobilité durable, ce sont environ 20 abonnements de train et de bus par mois, qui sont remboursés à 50% par Vichy Communauté à ses agents pour une budget global qui avoisine 10 k€ ; en hausse constante ces dernières années.

Comité des Œuvres Sociales (COS)

Vichy Communauté a mis à disposition de l'association un agent à temps plein depuis le début de l'année 2017 afin d'assurer des fonctions de secrétariat et de gestion administrative : les actions en faveur des agents sont en particulier celles ayant trait à l'action sociale telle que définie par la loi

2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, l'établissement a versé au COS en 2017 une subvention de 133 090 €, en complément des prestations d'action et de protection sociale qu'elle octroie directement à l'ensemble du personnel permanent (garantie prévoyance, action sociale en matière de restauration).

Clauses d'insertion sociale 2017

N° de MARCHE	INTITULE	Nombre d'heures
17W_001	ENS Côte Saint-Amand – Marché subséquent à l'accord-cadre 16ACW20 pour la période 2016-2018	
17W_002	CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS GEOMAP-IMAGIS ET ESRI	
17W_027	Mise en œuvre d'un chantier-école préprofessionnalisant réservé à des jeunes de moins de 26ans	Marché d'insertion
17W_070	Entretien espaces verts communautaires	Nombre d'heure inconnu
17W_077	Collecte des déchets en porte à porte	Minimum 1200 h/an
17WC057 et 17WC058	Construction d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à St Yorre	160 h minimum
17WC078	Rénovation de Païlle Couturier (ex Trésorerie)	175 h
17WC121	MOE 3 ^{ème} tranche boulevard urbain	Nombre d'heure non connu
17W_012	Accompagnement des entreprises titulaires du Marché de Rénovation Urbaine du Quartier de Presles-Darcins	Marché d'insertion
17WC130	Création du conservatoire intercommunal : Lot n°1 ; Démolition, désamiantage	550 heures minimum
17W_048	Action de formation des accompagnateurs techniques et socio professionnels des Ateliers et Chantiers d'Insertion - Notification du marché	Marché d'insertion
17W_123	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur le territoire du Montoncel – Notification du marché	Marché d'insertion
17WC087	Construction d'un dépôt de bus à Cusset	455 Heures

FINALITE N° 5 : DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'ENJEU

L'incitation au changement passe par la démonstration que la prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques est efficace et source d'économies à long terme, parfois même à court terme.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

5- 1- Déterminer une stratégie locale de gestion du risque d'inondation

L'image de l'agglomération de Vichy est étroitement associée à l'eau, qu'elle soit celle de la rivière Allier qui dessine et marque fortement le territoire, ou qu'elle soit plus souterraine et ne ressurgisse que par le biais des sources thermales.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une rivière, tôt ou tard, déborde. Dans l'agglomération de Vichy, près de 4000 emplois et 7000 habitants seraient exposés aux débordements directs de l'Allier si elle connaissait une crue comme celle de 1866. Cette crue, qualifiée de crue moyenne par la réglementation, est celle prise en référence et a une fréquence de retour de 150 ans, ce qui veut dire que, contrairement aux idées reçues, elle a une chance sur 150 chaque année de se produire.

C'est pour cette raison que VICHY COMMUNAUTE a été reconnue comme un des 22 territoires à risques importants et a élaboré entre la fin 2015 et 2017 sa stratégie locale de gestion du risque d'inondation articulée autour des trois axes de la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation :

- augmenter la sécurité des populations
- réduire le coût des dommages
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Pour définir cette feuille de route, Vichy Communauté s'est appuyée sur plusieurs démarches à la fois stratégiques et opérationnelles qui ont été menées en 2016 et 2017 :

- Cinq grands projets d'aménagement pour traduire rapidement dans la réalité les solutions qui pourraient être envisagées,
- une coordination des plans communaux de sauvegarde pour améliorer la gestion de crise,
- une mobilisation des gestionnaires de réseaux (eau, gaz, électricité, etc.) et services urbains (gestion des déchets, transports urbains, etc.) afin qu'ils analysent la vulnérabilité de leurs activités ou de leurs infrastructures et se préparent
- la réalisation d'un plan de continuité d'activités pour les services communautaires, conclue par un exercice de mise en situation

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation de Vichy Communauté a été validée par la commission inondation plan Loire en juin 2017 avec quelques recommandations qui ont été prises en compte dans le document approuvé par le conseil communautaire en septembre.

5-2 - Poursuivre une politique d'achat public « responsable »

La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a imposé à compter du 1er janvier 2017, que 25% au moins des produits papetiers acquis soient fabriqués à partir de papier recyclé (40% à partir de 2020). Vichy Communauté s'est impliquée dans cette démarche et a, dès la première année, atteint ce seuil de 25 % (Hors Pôle universitaire).

Dans le même ordre d'idée, la mise en place d'un nouveau marché public de fournitures de bureau a permis de travailler sur un approvisionnement plus conséquent en articles durables. Sur 7 500 articles commandés, 2800 étaient des produits « verts » soit 37%.

Enfin, dans le but de valoriser le papier issu d'archives sans valeur, la structure ECOLLECTE de l'ESAT DE CREUZIER de Creuzier-le-Vieux est venue collecter ces encombrants en vue de les recycler au sein de l'industrie papetière. 342 kg de papier ont ainsi pu être valorisés tant du point de vue environnemental que social.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE AMBITION COMMUNAUTAIRE

Elle doit pouvoir s'appuyer sur une gouvernance adaptée (compétences internes ou externes), avec la volonté et les moyens adaptés de s'approprier les solutions (par métier). Chacun doit pouvoir évaluer les progrès réalisés :

- définition des besoins,
- commande responsable,
- suivi des consommations énergétiques, fournitures...
- partage de bonnes pratiques (expérimentation et/ou connaissances acquises).

La dimension participative est tout aussi indispensable : associer l'utilisateur, le riverain, l'habitant, le citoyen ... à l'élaboration des projets favorise la réussite de l'action publique : tous les acteurs s'approprient le projet au fur et à mesure de son élaboration. Elle présente aussi la garantie de l'engagement citoyen, dans une évolution des comportements individuels ou collectifs, grâce auquel un projet d'équipement (par exemple) prend durablement vie.

CONCLUSION

Vichy Communauté, désormais, composée de 38 communes (39 en janvier 2018) s'est agrandie et évolue sur un nouveau périmètre (86 000 habitants environ) ainsi qu'aux nouvelles compétences actées en septembre 2017. Les acquis en matière de développement durable jusqu'aux plus récemment mis en œuvre (maîtrise des consommations énergétiques et nouvelles énergies au sein des bâtiments ou des transports – secteurs fortement impactant, projets locaux de développement des énergies renouvelables et stratégie énergétique aux horizons 2030 et 2050 ; préservation de la biodiversité et valorisation de l'environnement planifiées à travers les espaces naturels sensibles et/ou les contrats territoriaux des milieux aquatiques ; futur contrat d'aménagement touristique pour la montagne bourbonnaise ; mutualisation des actions culturelles autour de l'enseignement de la musique ou de la lecture...) sont autant de points d'appuis pour réaliser des équipements durables au service de la population. Accompagnées des moyens d'animation adaptés, ces actions contribuent à développer les bonnes pratiques pour un développement équilibré du bassin de vie (sobriété

énergétique, partage de l'espace et des nouveaux usages, connaissance et maîtrise accrue de son environnement).

Depuis plus de 2 ans, Vichy Communauté s'est engagée en terme de « territoire à énergie positive », à la suite de l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial. Le territoire possède depuis décembre, son cadre stratégique (TEPOS) et un programme d'actions actualisé autour des 3 axes :

- maîtriser la demande en énergie
- développer des énergies renouvelables (filières locales vertueuses)
- développer les nouvelles mobilités (et modes de transport)

Egalement, le territoire s'est engagé vers un projet alimentaire territorial reposant sur la reconquête d'une agriculture et des circuits alimentaires de proximité.

Pour autant cela ne doit pas occulter le chemin restant à parcourir pour l'établissement pour faire du développement durable un réflexe : acquérir une culture interne du développement local et de l'aménagement durables !

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°7A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER

Objet de l'acte :

2018 DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT 2017

Date de décision: 15/02/2018

Date de réception de l'accusé 20/02/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 15FEV2018_7A

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180215-15FEV2018_7A-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : 7A.pdf (99_DE-003-240300426-20180215-15FEV2018_7A-DE-1-1_1.pdf)